

CONDITIONS GENERALES DE LA COTE FEDERALE

Les valeurs indiquées ci-après sont des cours moyens indicatifs. Ils concernent les véhicules en bon état de marche, non modifiés, régulièrement entretenus, bien chaussés et dotés de leurs équipements d'origine. La Cote Fédérale constitue une base de négociation professionnelle et reflète la valeur intrinsèque du véhicule sans influence aucune de l'aspect commercial ou des effets de mode.

Les valeurs correspondent à un kilométrage moyen de 4.000 km par an pour les véhicules comptant jusqu'à 79 cc, de 6.000 km pour les catégories 80 à 249 cc et de 8.000 km par an à partir de 250cc et au delà.

Compter 3 centimes d'euro de plus ou de moins du kilomètre parcouru en deçà ou au-delà de la moyenne.

La Cote Fédérale est calculée et expertisée par un comité tous les mois et tient compte des promotions récurrentes des marques.

Pour chaque année, la Cote Fédérale indique la valeur d'une moto immatriculée en janvier.

Sur le site fncrm.fr vous pouvez aussi affiner votre cote en indiquant le kilométrage et la date de mise en circulation. Ce service est gratuit pour les adhérents de la FNCRM.

Les adhérents peuvent donner un code d'accès au site Internet limité à la cote pour leur équipe de vente. (Etape 1 : s'identifier en indiquant son login et son mot de passe; Etape 2 cliquer sur le bouton « votre compte » puis « mise à jour de vos informations » Etape 3 taper le mot de passe de votre choix pour un accès limité à la cote dans la case « vente » Etape 4 Cliquer sur mettre à jour mes informations »). Nota : vous pouvez également personnaliser votre mot de passe principal selon la même procédure.

Les particuliers peuvent, pour un prix modique, consulter la Cote Fédérale sur Internet. Un forfait pour la consultation de 3 cotations leur est proposé. (fncrm.fr/cote).

La cotation indiquée par la Cote Fédérale pour un véhicule donné ne tient pas compte des frais de remise en état de celui-ci. Ces frais dépendent de l'état spécifique du véhicule et des tarifs propres à chaque entreprise. Un abattement de 15 % environ est possible pour frais professionnels.

Les adhérents de la FNCRM peuvent faire une demande de cotation exceptionnelle personnalisée par l'intermédiaire du « formulaire contact » disponible sur le site Internet.